

DECRET N° 95-163 DU 14 SEPTEMBRE 1995
Portant nomination des Officiers des Forces
Armées Congolaises, de la Direction Générale
de la Police Nationale et de la Direction de
la Surveillance du Territoire .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- (/ISAS:- VU:- La Constitution du ~~45~~ Mars 1992 ;
- VU:- La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;
- VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée ;
- DBF/
DGAF:- VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/80 du 18 Août 1970 ;
- VU:- Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée ;
- VU:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;
- VU:- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et Organisation du Ministère de la Défense Nationale ;
- DCF/
DGAF:- VU:- Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des Actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- VU:- Le Décret 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- DGAF/
MDN:- VU:- Le Décret 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU:- Le Décret 95/032 du 2 Février 1995, portant Organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
- VU:- Le Décret n°95/105 du 13 Juin 1995, portant Inscription au Tableau d'Avancement des Officiers des Forces Armées Congolaises, de la Direction Générale de la Police Nationale et de la Direction de la Surveillance du Territoire au Titre de l'Année 1995 ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

SECRET E:

Article 1er:-- Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Juillet 1995
(3^e Trimestre 1995)

SECTION I

" FORCES ARMÉES CONGOLAISES "

POUR LE GRADE DE COLONEL :

A/- MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE :

A DIRECTIONS CENTRALES:

Matériel.

Lieutenant-Colonel:- O B A Jean -C.S/DRI

B.- DÉTACHES HORS DES STRUCTURES DES FAC :

Infanterie

Lieutenant-Colonel:- MABANZA Jean - Marie -C.S/DPMA

II/- ACADEMIE, ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION :

Génie .

Lieutenant-Colonel:- NZINGOULA Faustin - AMING

III/- ATAGIAIRE A L'ETRANGER :

Anté.

Lieutenant-Colonel:- MBOUNGOU Sébastien - C.S/DIE

IV/- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE DES FAC :

DIRECTIONS SPECIALISEES:

a)- Génie .

Lieutenant-Colonel:- KIMBEKETE Vincent Cyriaque - DCCF

b)- ANTE :

Chirurgie.

Lieutenant-Colonel:- M B I O Jean Marie - DCSS

..../....3.-

V/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

UNES MILITAIRES:

a) Arme Blindée.

Lieutenant-Colonel:- NISSOURO Marcel - Z.M.1.

b) Infanterie.

Lieutenants-Colonels:- A M O N A Samuel - Z.M.3.

NERMOUNGANA Michel - Z.M.6

c) Artillerie.

Lieutenants-Colonels:- O S S A Daniel - Z.M.1.

YOGO - MADILA - Z.M.2.

VI/- COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU:

Navigation.

Capitaine de Fregate:- DIMINA Victor - COMAR

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:

I/-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE:

Administration.

Commandant:- MBON - OKOUO - MPAN Behême CIRAS

II/-

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE:
DETACHES HORS DES STRUCTURES DES FAC:

a) Genie.

Commandant:- N K O U Serge Albert - C.S./DPMA

b) Infanterie.

Commandant:- NGAKALA Ignace - C.S./DPMA

c) Journalisme.

Commandant:- ZAMBA (Michel) - C.S./CPMA

d) Pilote de Transport.

Commandant:- O L A L A Joseph - C.S./DPMA

III/- ETAT-MAJOR GENERAL DES FAC :

A.- DIRECTIONS CENTRALES:

a) Artillerie de Campagne.

Commandant:- MATOUMBY Elie - Bertrand - DCMR

b) Genie.

Commandant:- N I A N G A Antoine - D'OPS

B.- GROUPEMENT SPECIAL D'INTERPOSITION:
/nfanterie.

Commandant:- Y O U L O U Alain - GSIP

IV/- ACADEMIE, ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION:

a)- /nfanterie.

Commandant:- Y O K A Dominique - AMNG

b)- Armes Spéciales.

Commandant: MAKOUMBOU Omer - EMPGL

V/- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE DES FAC:

DIRECTIONS SPECIALISEES:

anté.

Médecin-Commandant:- MBOULOU Bienvenu Pascal - D.C.S.S.

VI/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

A.- COMMANDEMENT:

Transmissions.

Commandant:- ELENGA Alphonse - COMAT

B.- GROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE:

a)- /nfanterie.

Commandant:- VOUTOUKI-MASSOUMA Pierre - 1°R.B.

b)- Artillerie Anti-Aérienne.

Commandant:- MOUITY Antoine - 11°RAAA

C.- ZONES MILITAIRES:

a)- /nfanterie.

Commandant:- MPASSI Augustin - 3°RIM/ZAB

b)- Économie.

Commandant:- DOUFILOU Antoine Victor - Z.M.2

...../.....5.-

VII/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR:

COMMANDEMENT:
PERSONNEL NON NAVIGANT:

Infanterie.

Commandant:- ONKILI - GANDZOUNOU Alphonse - COMAIR

IX/- ENDARMEMENT NATIONAL :

Gendarmerie.

Commandant:- TCHICATA - MISSAMOU Richard - G.N.C.

X/- COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE:

P)OUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE:

Transmissions.

Capitaine de Corvette:- MIANTOKO Moïse - B.N.01

F)OUR LE GRADE DE (COMMANDANT :

I/- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE:

A.- DIRECTIONS CENTRALES:

Infanterie.

Capitaine:- NYANGA Lambert - C.S/DRI

B.- DETACHES HORS DES STRUCTURES DES FAC :

Genie

Capitaine:- MOUNGUENGUI Jean - Claude - C.S/DPMA

II/- E TAT - MAJOR GENERAL DES FAC :

G ROUPEMENT SPECIAL D'INTERPOSITION:

Infanterie.

Capitaine:- MBOUELA Laurent - GSIP

III/- CADEMIE, ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION :

Mécanicien Moteur Cellule.

Capitaine:- MOLE Hyppolite - AMNG

IV/- AGIAIRES A L'ETRANGER:

Genie.

Capitaine:- MOUNGAN Placide - C.S/DPMA

...../.....6.-

VI/ COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE DES FAC:

DIRECTIONS SPECIALISEES:

a)- Armement et Munitions.

- Capitaine:- MAGNOLO Thomas - D.C.I.
- b)- Administration.
- Capitaine:- ELENGA Léopold - D.C.C.F.
- c)- Anté.
- Capitaine:- OMPERE Jean Félix - D.C.S.S.

VII/ COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE:

a)- Infanterie.

- Capitaine:- KITOKO - YEBELA Félix - 1°B.G.
- b)- Artillerie de Campagne.
- Capitaine:- GAKALA - NGOUMA Benjamin - 1° GAR
- c)- Genie.
- Capitaine:- MOUSSABAHOU Jean - Bernard - 1°GAR

B.- ZONES MILITAIRES:

a)- Infanterie.

- Capitaine:- NDINGA - NDZABA Z.M.1.
- b)- Infanterie Aéroportée.
- Capitaine:- ONGUEMA Victor - Z.M.1.
- c)- Artillerie de Campagne.
- Capitaine:- PINDOU Louis Marie - Z.M.2.
- d)- Administration.
- Capitaine:- NGAKOSSO Ambroise - Z.M.3.

VIII/ COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR :

BASES AERIENNES
PERSONNEL NON NAVIGANT:

Ingénieur Radio Bord.

- Capitaine:- ENGOBO Alain Godefroy - B.A.02/20

VIII/ COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE:

Navigation.

- Lieutenant de Vaisseau:- KALI - MAVOUNGOU Jean Brun

SECTION II :

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA
PROTECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

Pour le grade de Colonel :

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE:

COMMANDEMENT:

Police Générale.

Majorant Colonel:- OKOMBI Victor Lavickys - D.G.P.N

Pour le grade de Lieutenant-Colonel :

I/- DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE:

A.- COMMANDEMENT:

a)- Police Générale.

Commandant:- MPIOULIA Raphaël - D.G.P.N.

b)- Police Judiciaire.

Commandant:- K O U D' Jean- Jacques -D.G.P.N.

c)- Frontières.

Commandant:- N D J A Samuel - D.G.P.N.

B.- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE/KOUILOU:

Administration.

Commandant:- O K A N A Henri - D.G.P.N.

II/- DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

A.- DIRECTION REGIONALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

P O O L :
Sécurité.

Commandant:- MAKOUALA Ignace - D.S.T.

B.- DIRECTION REGIONALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

S A N G H A :
Sécurité.

Commandant:- OPENDA - NDEACKA Dominique - D.S.T.

Pour le grade de Commandant :

A.- COMMANDANT:

a)- Police Judiciaire.

Capitaine:- ADJOUÏ - OBIE Félix - D.G.P.N.

.... /

b)- Frontières.

Capitaine:- BAYONNE Jean - Claude - D.G.H.N.

II.- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE
BRAZZAVILLE:

Capitaines:- AMBANGO Gaspard -D.G.P.N.

II/- DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

(AMANDEMENT:

Sécurité.

Capitaine:- BACETA Joseph - D.S.T.

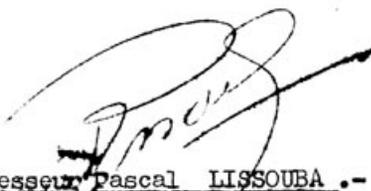
b)- (Communication.

Capitaine:- BOUMPOUTOU Narcisse - D.S.T.

Article 2:- Le Ministre de la Défense Nationale, chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus démocratique en tant que facteur du Développement, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité et du Développement Urbain et le Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Plan et de la Prospective sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, Le 14 Septembre 1995

Par le Président de la République;


Professeur Pascal LISSOUBA .-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
chargé de la Sécurité et du Développement
Urbain ;

Pour Le Ministre de l'Economie et des Finances
chargé du Plan et de la Prospective;
Le Ministre délégué, chargé du Budget et de la
Coordination des Régies;

- Colonel Philippe BIKINKITA.-

Général de Brigade Jacques Joachim YHOMBY-
OPANGO .-

Luc Daniel ADAMO MATETA .-

Le Ministre de la Défense Nationale, chargé
de l'Intégration des Forces Armées dans le
Processus démocratique en tant que facteur
du Développement;

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
chargé de la Sécurité et du Développement
Urbain .-

Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA.-

Philippe BIKINKITA .-